

La démocratie telle que nous la connaissons au Canada a un peu plus de cent ans. Avant cela, il existait des institutions représentatives dans les provinces et sur la côte de l'Atlantique. Les pays des Antilles ont eu des institutions représentatives même avant les provinces de l'Atlantique. Ils ont en effet une tradition de représentation démocratique dont ils ont raison d'être fiers. Depuis, l'évolution des institutions démocratiques a pris des formes différentes. Nous sommes aujourd'hui un pays de 21 millions d'âmes, hautement industrialisé; grâce à un programme d'assistance, nous essayons d'atteindre cette partie du monde et de lui apporter le secours qui permettra à ces gens d'atteindre le niveau de vie que recherche chaque pays au XX^e siècle.

Je ne suis pas d'accord avec le motionnaire, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), sur la question d'un accommodement entre le Canada et les Antilles. Je le sais, le député de Lambton-Kent et moi partageons des amitiés personnelles que nous avons eu l'occasion d'établir avec des parlementaires raisonnables que pourrait à juste titre admettre tout parlement du Commonwealth. Je songe en particulier à l'Orateur du Parlement de Sainte-Lucie, un spécialiste sérieux de la procédure parlementaire. Je le sais, aujourd'hui, ces gens poursuivent parmi les collectivités des Antilles une lutte qui, il n'y a encore que deux ou trois ans, ne constituait pas même un défi pour eux.

Le député de Hillsborough, pour notre gouverne, a cité le point de vue de certains de ceux qui se livrent à l'appréciation des possibilités de développement du Canada: en peu de temps, notre popularité dans les Antilles s'est modifiée. Récemment encore, on considérait que nous remplacerions le Royaume-Uni dans les relations extérieures, l'aide à la défense, la politique étrangère, l'expansion nationale. Mais aujourd'hui, nous sommes devenus un pays aux visées impérialistes, dont on attaque les banques, dont les investissements privés font l'objet de critiques et dont les motivations sont suspectes.

Il est indéniable que deux questions notamment sont une source d'exaspération. La première a trait à l'immigration. Il semble que, dans ce domaine, nous ne savons pas agir comme il conviendrait. Apparemment, le Canada attire environ 14,000 immigrants par année des Antilles. Il s'agit en général d'une main-d'œuvre spécialisée—des infirmières, des professionnels, des étudiants qui sont venus poursuivre leur formation au Canada en

vertu de notre programme d'assistance. Néanmoins, on nous accuse de provoquer dans les Antilles un exode des cerveaux. On nous accuse de soustraire leurs placements en équipement social. On nous accuse de les priver de la direction dont elles auront besoin pour instaurer la société qu'elles recherchent.

Regardons le revers de la médaille. Si le Canada n'offrait pas d'aide aux Antilles, si nos universités ne leur étaient pas accessibles, si nous n'avions pas de programme de développement au montant de 24 millions par année pour 4 millions de personnes ou \$6 par année pour chaque homme, femme et enfant de la région—en comparaison de 15c par jour pour les populations des pays qui font partie du plan de Colombo—de quoi nous accuseriez-vous alors? La difficulté provient de ce que lorsque des étudiants de cette région séjournent au Canada pour s'y former et y demeurer un certain temps, un certain nombre d'entre eux tentent de s'y établir en permanence. Or nous ne voulons pas les en empêcher. Nous ne voulons pas de partialité dans notre politique d'admission au pays. Nous ne voulons pas leur dire de retourner dans leur pays et d'y offrir leurs services, car il ne nous appartient pas de leur imposer ce genre de décision. Ainsi, nous serons blâmés de le faire, et blâmés de ne pas le faire.

Il n'y a pas de solution facile à ce genre d'adaptation dans une période difficile. En qualité de député, je déclare sans réserves que je suis fier de notre programme et j'espère qu'il sera élargi. J'espère que nous ferons davantage. J'espère en outre que nous ne permettrons pas aux tracasseries d'un incident comme celui de McGill de déformer nos objectifs. A titre de Canadien, je ne crois pas injuste d'accuser toute personne qui vient au pays et détruit la propriété et suscite des émeutes. Nos tribunaux ont l'obligation d'appliquer nos lois sans distinction de personnes, en toute immunité et impartialité. Lorsque des amendes sont imposées par suite d'une action judiciaire où le processus de la loi s'exerce totalement, je n'aime pas que des représentants d'un autre pays acquittent ces amendes et approuvent ainsi des actes qui ont été condamnés dans nos tribunaux canadiens. Cet incident ne modifiera en rien mon attitude de député envers notre programme d'aide ni le souhait que j'ai exprimé que cette aide soit plus considérable l'année prochaine. Par ailleurs, j'espère que nos universités accepteront un plus grand nombre d'étudiants antillais, car c'est ici qu'il faut démontrer nos possibilités.